

Le mot du Maire et du Conseil Municipal

PERENNITE DE NOS ASSOCIATIONS

En cette année 2018, la "chasse" a fêté ses 40 ans. Elle permet de réguler les populations de gibiers et limite, ainsi, les dégradations des cultures. L'harmonie municipale a fêté ses 150 ans. Oui il n'y a pas d'erreur de frappe, je dis bien 150 ans. Bien sûr le fondateur n'est plus parmi nous.

Je citerai deux personnalités fidèles depuis 1989. Il s'agit de Jean LEBON, musicien de grande qualité et Pascale THOMAS, trésorière depuis 29 ans. Cette association nous a offert un gala de musique exceptionnel sur deux jours les 14 et 15 avril dernier. L'école de musique assure la relève.

UN DIMANCHE A BOUSIES

Ce dimanche 15 avril fut le premier week-end de l'année sous le soleil.

J'ai constaté le bon vivre à Bousies. En effet en me rendant au « 150 ans » de notre harmonie, j'ai traversé le parc. Des promeneurs profitaient de la nature en famille avec leurs chiens. D'autres faisaient une partie de pétanque. Les pêcheurs s'étaient rassemblés à l'étang. Des jeunes discutaient au city parc.

Notre parc du centre du village vivait. Les élus des années 90 ont été bien inspirés de transformer cet espace abandonné en un lieu de vie.

DEMARCHAGE A DOMICILE

Soyez vigilant. Comme dans beaucoup de village, nous sommes démarchés par téléphone mais également par du porte à porte.

Même si nous comprenons l'objet des sociétés marchandes, à la recherche de clients, il faut savoir que le démarchage est réglementé.

Chaque prospecteur doit être en possession d'un document de la mairie l'autorisant à passer dans Bousies.

Rappelez-vous que vous avez un délai de rétractation et que vous ne devez rien verser à la signature d'une commande : Aucun paiement ne peut être réclamé lors de la commande, puisque la loi interdit au professionnel de percevoir de l'argent (espèces, chèque, empreinte de carte bancaire ou autorisation de prélèvement) avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat suite à un démarchage à domicile.

Vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à motiver votre décision, ni à supporter d'autres frais que ceux de renvoi de la marchandise. Pour se rétracter, il suffit de retourner le formulaire de rétractation au vendeur, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception. C'est la raison pour laquelle, il faut bien vérifier la date qui est apposée sur le contrat. Certains professionnels peu scrupuleux pratiquant le démarchage à domicile n'hésitent pas à antidater le document signé par le consommateur.

"Il ne faut qu'un œil à celui qui vend, à celui qui achète il en faut cent."

Le mot du Maire et du Conseil Municipal

MARDI 8 MAI **Cérémonie de la Victoire de 1945**

- 09 h 45 : Rendez-vous à la Mairie de FOREST EN CAMBRESIS ;
- 10 h 00 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts (cimetière) de FOREST ;
- 10 h 40 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de CROIX CALUYAU ;
- 10 h 55 : Dépôt de gerbes au Monument rue des Fusillés CROIX - BOUSIES ;
- 11 h 20 : Messe du Souvenir en l'Église de BOUSIES ;
- 12 h 00 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de BOUSIES ;
- 12 h 15 : Vin d'Honneur à la Mairie de BOUSIES.

Comme chaque année, l'Union Nationale des Combattants Section de Bousies organise son banquet du souvenir qui aura lieu à la Salle des Fêtes à partir de 13 heures.

Au menu couscous royal aux 4 viandes ou mignon de porc forestier et son gratin dauphinois- trio de fromages – tartelette au citron meringué – café, prix adultes 19 €, enfants-12 ans 10 € (hors boissons)

NOM..... PRENOM.....

Nombre de repas adulte et enfants +12 ans

Couscousx 19 €=

Mignon de porc x 19 €=

Nombre de repas enfant – 12 ans

Couscous x 10 €=

Mignon de porc x 10 €=

Bulletin de réservation accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNC Bousies ou en espèces, à déposer en Mairie de Bousies avant le mercredi 2 mai au plus tard.

MARDIS 15 ET 22 MAI

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE (enfants nés jusqu'au 31 décembre 2015)

De 9 h 30 à 11 h 30, se munir du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant ; du certificat d'inscription délivré par la Mairie ; d'un certificat médical attestant que l'état de santé et de maturation de l'enfant est compatible avec la vie scolaire ; du carnet de santé ; 4 photos d'identité à son nom et vous présenter avec votre enfant.

SAMEDI 2 JUIN

L'Union Nationale des Combattants, section de Bousies, organise une **journée souvenir à Verdun**. Sont programmées les visites guidées du champ de bataille : l'ossuaire, le fort de Douaumont, le monument de la victoire et de la citadelle souterraine. Le transport se fera en autocar « grand tourisme », un petit déjeuner sera pris à bord de l'autocar, le déjeuner le sera au restaurant « la Gargote » à Verdun. Le départ de l'entreprise DUCARNE est fixé à 6 h 20, le retour vers Bousies à 17 h. Le coût de ce déplacement est fixé à 40 € par personne et comprend le transport, les visites, le repas (boissons comprises). Réservation avec le règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'UNC de Bousies à déposer chez René KLEINPOORT 64 rue de la république ou chez Jean-Louis COLAS 66 rue des fusillés.

NOM..... PrénomNombre de personnesx 40 €=.....

SAMEDI 9 JUIN

- ✓ **Concours de pêche au blanc** en 2 manches 9 h/12 h et 14h/17h. 25 participants Max. réservé aux sociétaires, buvette et restauration sur place, venez nombreux, renseignements Geoffrey Richard 06 77 63 15 98.
- ✓ De 9 h à 16 h : un groupe de jeunes apprentis en Bac Pro Agricole organise un **lavage de voitures** à Bousies à la salle des fêtes, le but de celui-ci est de financer la construction et l'animation d'une tranchée, reproduction de celle de la guerre 14-18, cette tranchée sera l'une des animations phares des cérémonies du centenaire de cette guerre dans la commune.

MAIRIE FERMEE du 7 au 11 mai inclus

MEDECIN DE GARDE En cas d'urgence faites le 03.20.33.20.33

PERMANENCES Monsieur le Maire 15 mai de 17 h 00 à 17 h 30,

M. JACQUINET Thierry Commission Finances, Sécurité, flash-info, 22 mai à 19 h.

Mme VINCENT Nathalie Commission communication, intercommunalité, associations, sur rendez-vous

M. LENOIR Jean-Michel Commission Jumelage, affaires sociales et espaces communaux, sur rendez-vous

Mme BRIATTE-FLAMENT Aurélie Commission écoles, jeunesse et culture : 17 mai à 17 h.

Permanences sur Rendez-vous : Consultation des Nourrissons au 03.59.73.16.50

CRAM « CARSAT » au 39.60 - **Assistante sociale** 03.59.73.16.50 - **Retraite complémentaire**

08.20.20.01.89

LES BOUSIQUETTES

L'Association « les Bousiquettes » chorale de Bousies, fait son **OPERATION « CROISSANTS PETITS PAINS CHOCO »** le dimanche 17 juin de 8 h à 10 h à 1 € à votre domicile. Vous pouvez passer vos commandes auprès des choristes ou en appelant avant le 13 juin le 0967333198 ou 0327773018. Nous tenons à remercier tous les habitants de Bousies et les communes voisines pour leur contribution depuis plusieurs années. **UN GRAND MERCI**. Avec toute notre reconnaissance. A bientôt. **La Présidente et ses Choristes.**

JUDO CLUB DE BOUSIES

Le judo club de Bousies fait son Show le samedi 2 juin à 20 h salle des fêtes de Bousies. Repas Soirée Dansante, Spectacle Hypnose. 1 apéritif ou 1 boisson sans alcool, Paëlla ou lasagnes, dessert, café 15 € adulte, 10 € enfant. Réservation et règlement jusqu'au 15 mai (les règlements seront débités après le repas, Renseignement au 0622940612.

FLEURIR BOUSIES

Le concours se déroulera comme les autres années divisé en 2 catégories, façades-cours et balcons / maisons avec jardin. Le fleurissement doit être visible de la voie publique, les membres du jury passeront individuellement et seront attentifs à toute innovation. Participer c'est aussi embellir notre village qui recevra cet été la visite du jury régional des villages fleuris. Les inscriptions se font par le bulletin réponse ci-dessous jusqu'au 31 mai 2018 **dernier délai**.

MAISONS FLEURIES 2018

M. , MmeN°rue.....
Maison jardin- pelouse Façade-Cour-balcon